

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
(Document 8 bis)<sup>1</sup>

**COMMUNITY MANAGER : TRAITEMENT DE SEQUENCES VIDEOS**

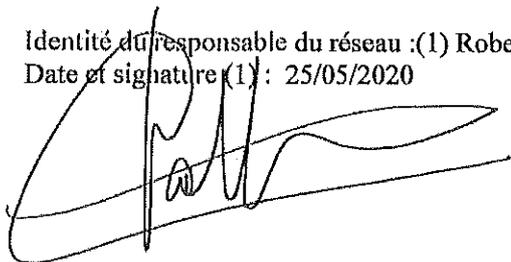
CODE DE L'U.E. (2): 64 00 01 U21 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):601
-------------------------------------	--------------------------------------

**La présente demande émane du réseau:**

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Roberto Galluccio, Administrateur délégué, ..

Date et signature (1) : 25/05/2020



<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 ( page(s) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (pages) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 ( page(s) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 ( page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours (1)	Classement du(des) cours (1) (5)	Code U (1) (5)	Nombre de périodes (1)	Code fonction (1)
Initiation à la vidéographie et au montage	CT	B	32	
Part d'autonomie		P	8	
Total des périodes			40	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 ( page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

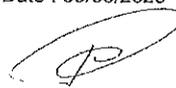
ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 09/06/2020

Date : , 09 / 06 / 2020

Signature :



Instructions

p.o.  
Pierre Duchatelet  
Inspecteur

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'optimiser sa communication multimédia sur un média social, et notamment :

- de réaliser des prises de vues numériques en exploitant les ressources du matériel en tenant compte des contraintes spécifiques ;
- de gérer les étapes postérieures à la prise de vue et de diffuser les séquences vidéos.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

*Face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire :*

- *sur base d'un cahier des charges proposé par le chargé de cours ;*
  - *dans le respect des règles élémentaires de déontologie, du Règlement général de protection des données (RGPD), et des droits de propriété intellectuelle ;*
  - *dans le respect du bon usage de la langue française ;*
  - *dans le respect des principes de la modération.*
- 
- ◆ de créer une page sur un réseau social en y intégrant du contenu multimédia (texte, liens, image, son, vidéo etc.) adapté à une activité, un public-cible et/ou des objectifs professionnels bien identifiés ;
  - ◆ d'animer, de gérer et d'assurer la veille de cette page ;
  - ◆ d'utiliser les outils permettant d'évaluer la fréquentation de cette page ;
  - ◆ de justifier ses choix, en terme de stratégie de communication et de réseau social.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'Unité d'enseignement : «Community Manager – Bases»

Code 75 34 50 U21 C1

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*Face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire,*

- *sur base d'un cahier des charges proposé par le chargé de cours ;*
  - *à partir d'un appareil photographique numérique ou équivalent ;*
  - *dans le respect des règles élémentaires de déontologie, du Règlement général de protection des données (RGPD), et des droits de propriété intellectuelle.*
- 
- de réaliser un ensemble de séquences vidéos ;
  - d'y appliquer les traitements adéquats ;
  - de les présenter sur un support informatique déterminé par le chargé de cours ;
  - de justifier les choix techniques opérés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité visuelle de la production ;
- la qualité sonore de la production ;
- le degré de pertinence des solutions techniques proposées ;
- le degré d'autonomie atteint.

#### 4. Programme des cours

L'étudiant sera capable,

*Face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire :*

- *sur base d'un cahier des charges proposé par le chargé de cours ;*
  - *à partir d'un appareil numérique ;*
  - *dans le respect des règles élémentaires de déontologie, du Règlement général de protection des données (RGPD), et des droits de propriété intellectuelle.*
- 
- de choisir le matériel adéquat ;
  - de régler les paramètres de l'appareil numérique (GSM, tablette, caméra, etc.) ;
  - de produire des séquences vidéos, en appliquant les démarches techniques liées à la vidéo (exposition, mise au point, netteté, résolution, qualité du son, etc.) ;
  - de retoucher et de monter les séquences ;
  - d'étalonner la séquence (colorimétrie, luminosité, contraste, netteté, saturation, point blanc, point noir, etc.) ;
  - d'adapter le format du fichier au type de média : conversion et redimensionnement des fichiers natifs en fichiers destinés à la diffusion ;
  - de présenter sa production sur le média adapté.

## **5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser un étudiant par poste de travail.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

# TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : 25/05/2021

Date d'approbation :

« COMMUNITY MANAGER  
TRAITEMENT DE SEQUENCES  
VIDEO »

Date d'application :

Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
640010MCA	601	Community manager- traitement de séquences Vidéo			NEANT